



Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire
World Organisation for Early Childhood Education
Organización Mundial para la Educación Preescolar

Communiqué de la Conférence et de l'atelier internationaux de l'OMEP, tenus à l'hôtel Lagos Airport, Ikeja, Lagos, Nigeria, du 3 au 7 août 2009

APPRENDRE À ÉCOUTER, ÉCOUTER POUR APPRENDRE

L'écoute est l'un des droits fondamentaux de l'enfant. Les articles 12 et 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies réaffirment que les enfants ont le droit d'être écoutés et entendus, d'où le thème de la conférence et des ateliers.

Des présentations scientifiques sur différents sous thèmes ainsi que des sessions de travail ont été tenues. Les éléments suivants y ont été soulignés :

1. L'apprentissage commence dès la conception et résulte de la communication entre personnes.
2. Le bien-être des enfants dépend de la qualité des environnements de garde et d'éducation préscolaire et de l'attachement à des adultes significatifs, soit les parents, les enseignants et les membres de la famille.
3. Les enfants ont le droit d'être écoutés, de participer et d'être activement impliqués dans les affaires qui les concernent directement.
4. Nous avons de grands défis à relever et nous devons travailler dans le cadre de l'éducation au développement durable en vue d'un monde démocratique à l'avenir.

Recommandations

1. Les adultes devraient respecter inconditionnellement les droits des enfants.
2. Les enfants devraient avoir de nombreuses occasions de s'exprimer et de participer à la vie quotidienne et à l'éducation.
3. Les parents devraient fournir un soutien solide pour que les enfants développent des habiletés d'écoute dès leur jeune âge.
4. Les parents devraient se donner du temps pour accorder une attention de qualité à leurs enfants.
5. Les enseignants devraient se consacrer à leur travail et s'y engager par des rapports affectueux et aimants avec les enfants.
6. Les enseignants devraient écouter de façon active et engagée ce que les enfants expriment, en tentant de les comprendre, de les soutenir et de les mettre au défi dans leur apprentissage.
7. L'environnement touche profondément les enfants et constitue un partenaire qui encourage à apprendre. Des aires (ou coins), à l'intérieur comme à l'extérieur, devraient être mises en place et équipées de livres, jouets et matériel d'écoute pour le jeu et l'apprentissage des enfants.
8. Les gouvernements devraient subventionner adéquatement l'éducation des jeunes enfants en formant les enseignants et les éducateurs et en fournissant des établissements et des centres de ressources pour les jeunes enfants.

Ingrid Pramling Samuelsson

Présidente mondiale de l'OMEP
Afrique

Abimbola Are

Présidente de l'OMEP-Nigeria

Victoria O. Bilewu

V.-présidente de l'OMEP-